

Séance du 10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 04/07/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, BOCLET Laure, FREMANGER Valérie.

Étaient absents excusés : M. BOULANGER Carol ayant donné procuration à M. CUVIER Géraud, M. BECQUET Francis ayant donné procuration à M. MAVIOU Michel, Mme NOEL Stéphane ayant donné procuration à M. CREUSET Thierry.

Absent : M. ISRAEL Pascal excusé, Mme PAPIN Caroline.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte-rendu
3. Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide
4. Délibérations :
 - ↳ Suppression de postes
 - ↳ Création de postes
 - ↳ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vimeu
 - ↳ Achat de la parcelle F410
 - ↳ Garantie d'emprunt des logements de l'organisme CLESENCE
 - ↳ Acquisition de barrières sélectives
 - ↳ Adhésion au groupement de commande (solutions informatiques et connectivités)
5. Divers

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel CHIVOT** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

2) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Mme le maire informe l'assemblée qu'afin d'être en conformité avec la réglementation relative aux marchés publics, puis suite à la résiliation du contrat avec la Normande, une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide : 2 candidats ont déposé une offre LA NORMANDE et CONVIVIO EVO. Mme le maire rend compte de l'analyse des offres qui a été soumise à la commission d'appel d'offres, laquelle propose de retenir l'offre de CONVIVIO EVO, classée économiquement meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offre et retient l'offre de la société CONVIVIO EVO.

4) **DELIBERATIONS**

↳ Suppression de postes : Mme le maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal la délibération supprimant les postes des agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite a dû être rapportée puisque l'avis du Comité Social Territorial n'avait pas été sollicité. L'avis du CST a été sollicité, ainsi lors de sa réunion du 3 juin il a émis un avis favorable. En conséquence Mme le maire demande à l'assemblée de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.

↳ Création de postes : Mme le maire informe l'assemblée que suite au tableau des avancements de grade pour l'année 2025, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 25h45/semaine ainsi qu'un poste d'attaché principal à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer ces postes. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

↳ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vimeu : Madame le maire expose à l'assemblée que lors de sa réunion du 15 avril 2025, le conseil communautaire de la CCV a reconduit l'accord local de la mandature 2020-2026 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCV pour la prochaine mandature 2026-2032, soit un total de 48 conseillers communautaires titulaires et 11 suppléants (pour rappel seules les communes ayant un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant). Mme le maire donne lecture de la répartition entre les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la fixation du nombre et à la répartition des sièges du futur conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vimeu dans le cadre de l'accord local pour la mandature à venir 2026/2032.

↳ Achat de la parcelle F410 : Mme le maire informe l'assemblée de la vente de la propriété sise 54 rue Salengro (angle rue Salengro / rue Balzac). Toutefois une division parcellaire avait été réalisée lors de l'aménagement de trottoirs rue Balzac, mais l'acte de cession envers la commune pour la reprise de terrains n'a pas été réalisé. Les nouveaux acquéreurs souhaitent que la situation soit régularisée et proposent de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Mme le maire informe l'assemblée qu'elle a reçu ce jour une demande de même type concernant la vente de la propriété sise 3 rue Danton où une division parcellaire a été faite dans le but de céder la parcelle F301 à la commune pour l'aménagement des trottoirs au niveau du carrefour

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte et charge Mme le maire de signer les actes relatifs à ces acquisitions pour l'euro symbolique.

Une délibération de principe sera proposée lors de la prochaine réunion de conseil, toutefois des conditions seront prévues lorsque des haies, arbres etc... empièteront sur le domaine public.

↳ Garantie des emprunts contractés par la société CLESENCE : Mme le maire rappelle à l'assemblée la demande de la société CLESENCE qui sollicite de la commune, la garantie d'emprunts en vue du financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 93 logements sis 3 rue du Chevalier de la Barre à Feuquières-en-Vimeu. Elle souhaite à cet effet pouvoir obtenir la garantie à hauteur de 50% des prêts d'un montant total 11 407 646,00€, auprès de la Banque des Territoires. La question ayant été débattue lors d'une précédente réunion, Mme le maire propose de passer au vote, les résultats du vote sont les suivants :

Pour	3	Heckmann, Boclet, Barbier
Contre	13	Maviou, Cuvier, Platel, Potel, Creuset, Chivot, Louchart, Leroux, Avisse Cuvier, Fremanger
Abstentions	1	Delavigne

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas accorder la garantie d'emprunts à la société CLESENCE.

✎ Acquisition de barrières sélectives : Mme le maire informe l'assemblée qu'elle a été interpellée à plusieurs reprises par les riverains de la zone de loisirs, notamment en ce qui concerne le passage des véhicules motorisés à 2 roues qui vont et viennent à vive allure dans la zone de loisirs alors qu'il y a des panneaux d'interdiction à chaque entrée. Elle propose donc d'installer aux entrées des barrières sélectives permettant le passage de vélos et de poussettes mais empêchant les véhicules motorisés à 2 roues de passer. Le devis s'élève à 9 912,00 €. Ce budget sera repris sur celui prévu pour l'aménagement du parking du collège puisque le budget n'a pas été utilisé en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité et valide la proposition.

✎ Adhésion au groupement de commandes (solutions informatiques et connectivités) : Mme le maire rappelle à l'assemblée que la commune était membre du précédent groupement de commandes pour l'acquisition de matériels informatiques pour les écoles et les ENT. Ce groupement va s'éteindre le 2 septembre. Les besoins ayant évolué, Somme Numérique propose un nouveau groupement de commandes intitulé « solutions informatiques et connectivités ».

Ce nouveau dispositif permettra l'acquisition de matériels informatiques, mais également de licences et autres solutions de l'environnement informatique des sites publics relevant de la compétence de la collectivité (mairie, écoles, bâtiments techniques...). Pour accéder au groupement il n'y a pas de contribution fixe récurrente, la convention prévoit une participation à hauteur de 5% du montant des achats par commande avec un minimum de 54 € et plafonnée à 1200 € (afin de couvrir les frais d'ingénierie).

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité d'adhérer au groupement « solutions informatiques et connectivités ».

5) DIVERS

➤ Mme le maire informe l'assemblée que la subvention de la CAF pour l'acquisition d'un mini bus a été accordée à hauteur de 30% du montant HT de l'achat soit 6 593 €.

➤ Mme le maire informe l'assemblée que suite à la visite de l'architecte du CAUE à l'école maternelle, elle a reçu la fiche conseil de celui-ci. Elle propose une réunion de la commission « bâtiments » afin d'étudier les propositions. La commission se réunira le 15 septembre prochain à 18h00.

➤ Mme le maire donne lecture des décisions prises par délégation de fonction :

- N°1-2025 relative à la location de logement sis 2 rue du Chevalier de la Barre fixant le montant du loyer à 600€.

- N° 2-2025 relative à la location de logement sis 9 Q place Jean Jaurès appt 201 fixant le montant du loyer à 319€.

➤ Mme PLATEL rappelle les festivités des 13 et 14 juillet : rassemblement le 13 juillet à 21h, départ de la retraite aux flambeaux à 21h30, puis feu d'artifice à 23h00. Rassemblement sur la place à 10h45 le 14 juillet pour la cérémonie suivie d'un vin d'honneur.

➤ Mme PLATEL informe l'assemblée qu'un karaoké aura lieu le 13 septembre au profit du téléthon, la restauration se fera sur réservation. Elle invite chacun à y participer.

➤ Mme PLATEL informe l'assemblée de la manifestation organisée par l'association les Vieux Volants le 28 septembre, elle transmet les remerciements du président pour la subvention exceptionnelle accordée par la commune pour l'organisation de la manifestation.

➤ Mme BARBIER explique que les travaux de la prairie seront réalisés par de nouveaux élèves à partir de septembre.

➤ Mme BARBIER informe l'assemblée que l'implantation des panneaux de direction et d'information du tour de ville va être réalisée prochainement, ainsi que l'installation du mobilier urbain (bancs, barrière, poubelles...).

➤ Concernant la communication, Mme BARBIER est satisfaite de la nouvelle version du bulletin d'informations, elle n'a pas eu de retours négatifs.

➤ M. CUVIER informe l'assemblée que la rénovation du local pétanque est presque terminée, il reste quelques aménagements intérieurs à finir. Il souligne le travail réalisé par les agents.

➤ M. CUVIER informe l'assemblée que la rénovation des vestiaires du gymnase commencera fin juillet, que le gymnase sera inaccessible à toutes les associations jusque fin août. Mme le maire précise

qu'un rendez-vous a été sollicité avec la société GLANDDIER afin d'étudier la meilleure solution pour la rénovation des sols des vestiaires.

➤ M. CUVIER fait part de la demande de l'association du tennis de table concernant la réalisation d'une fresque représentant un joueur de tennis de table sur le mur du fond de la salle. La fresque sera réalisée gratuitement par un administré de la commune. Le conseil donne son accord.

L'association a également sollicité l'entreprise DES pour établir un devis pour changer l'éclairage de la salle en leds dont le montant s'élève à 3 457.34 €. Il est proposé de voir avec les agents s'ils peuvent réaliser les travaux en interne et de les reporter au premier trimestre 2026.

➤ M. MAVIOU fait part à l'assemblée de la réception du parking de la place, des petites rectifications seront à apporter. L'entreprise du lot pavage ne peut plus avancée, en raison d'une rupture de stock des bordures et des pavés.

➤ M. CUVIER fait part du devis de la société de dépigeonnage qui préconise d'intervenir 2 fois par an afin d'éviter la recrudescence de pigeons. Le conseil donne son accord, il est demandé que la 1^{ère} intervention ait lieu en novembre.

➤ Mme le maire transmet les remerciements de l'association du Vimeu et de la compagnie Altus pour les subventions accordées. Elle fait part également des remerciements de la famille PAGNEN pour le geste de sympathie reçu lors du décès de M. Jean-Claude PAGNEN, ancien conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Mme Maryline HECKMANN

